



Introduction

Ce document est la suite des pertes de temps amorcé par des actions policières datant du 19 novembre 2023. Un premier document a déjà été transmis à la police en date du 19 novembre 2023 expliquant brièvement des actions irresponsables effectués par deux (2) policiers en apparence. Suite au document que j'ai écrit (ADPETR0119112023) je me suis demandé comment des policiers peuvent agir de cette façon et conserver un uniforme pour accomplir leur travail (?). Ce document est important car il vise aussi la résolution d'une tentative de meurtre que j'ai subie à Montréal près du boulevard Henri-Bourassa.

Section 1

Une description rapide et obligée de ces policiers est actuellement en écriture. Le premier (1) plus ou moins 40 ans, traits du visage asiatique et en recul celui qui a parlé le moins. Le deuxième (2) dans les eaux de 40 à 50 ans, montrant une politesse obligée et une agressivité refoulée m'ont permis de me rappeler de ces personnes.

Commençons par le deuxième (2) sans certitude à 100% ce policier est celui qui a rédigé cette contravention dénué de tout bons sens. Je parle ici de la contravention donnée pour avoir consommé plus ou moins 1/2 à 1 1/2 bière(s) sur un banc de parc. La quantité n'est pas précise ce policier m'a obligé à jeter le reste de la bière que j'avais en main ? Ici il n'est pas question de répéter ce qui a déjà été dit dans le premier document toutefois aveugler une personne pendant une vingtaine de minutes sur un banc et le faire passer pour un criminel mérite sanction. Une description précise de ces actions est disponible quelque part sur mon site, vous allez trouver. Je ne vais pas essayer de me justifier cela n'en vaut pas la peine mais je crois qu'il y a un lien avec les événements du parc Ahuntsic. Une remarque de ce policier (?) que j'ai comprise à retardement est je cite **..c'est tu assez poli pour vous..** me laisse croire que cette personne a lu mon texte pour cette arrestation bidon (St-Jérôme). Donc selon moi il pourrait s'agir du même policier qui a rédigé cette contravention.

Section 2

Une deuxième contravention pour camping sur le bord du fleuve ma été remise par deux policiers dans la nuit dans le secteur de Longueuil ou à proximité. Cela s'est déroulé sur un terrain vacant il n'y avait personne. Je crois que le policier en retrait sans encore une certitude à 100% était la personne avait des traits asiatiques et possiblement le même du 19 novembre 2023 au Mc-Donald's de Chambly. Qui était vraiment ce personne ? Des liens avec l'hôtel de ville et ou le ministère de l'environnement sont t-il possible ? Je crois que oui. J'avais expliqué à ces policiers le pourquoi de ce camping et remis une FEE de mémoire à ces personnes. Comment peut t-on oser me réclamer de l'argent suite à ces actions ? Ces événements sont aussi disponibles sur mon site et je n'ai pas l'intention de commencer à perdre ma journée pour ces crétins.

Section 3

Je me suis demandé qui a bien pu appeler la police lorsque je travaillais sur mon site à Chambly. Hasard ? Vous y croyez vraiment ! Sur la piste de vélo vers Chambly j'ai rencontré une personne qui tenait à me parler de mes bagages et de mon vélo, une imbécile. Un effort de mémoire me laisse croire qu'il s'agit de la même policière qui m'a donné des coups de pieds au matin près du métro Henri-Bourassa les narines encore pleines de fumées. Une tentative de meurtre contre ma personne (Pierre Michaud) a été faite dans la nuit où j'ai dû sortir en urgence de ma tente en feu. Dans le texte que j'ai écrit sur ces événements des policiers et un groupe de jeunes sont passés à pied près de l'endroit où j'étais dans le parc avant la mise à feu de ma tente. Je suis dans l'obligation maintenant de faire un lien entre ces actions criminelles et la police. Je crois que cette femme connaît ces policiers et qu'un appel téléphonique a été fait pour la rencontre de ces parfaits crétins au Mc-Donald's de Chambly. Il est aussi possible que ces contraventions soient complètement improvisées suite au manque d'argent de ces personnes. Est possible que ces personnes aient été sur les lieux du crime la nuit où on a mis le feu à ma tente ? Reste aussi à savoir si ce sont ces policiers (?) qu'ils l'ont fait ? Le dénominateur commun dans toutes ces actions est la police.

Section 4

Un texte détaillé sur mon site explique cette tentative de meurtre ou le feu a commencé par l'extérieur de ma tente . Si vous ne trouvez pas communiquez avec la police de St-Eustache, j'ai transmis une copie a ces speudos-responsables sans aucune aide ou réponse.

J'accuse officiellement ces policiers d'actes criminelles multiples mettant en danger ma vie et celle de mes enfants. Je demande aussi une détention immédiate pour vérifier la validité de ce que je viens d'écrire. Sur les documents remis je crois qu'il s'agit de faux noms, toutefois les caméras multiples du restaurant de Chambly devrais permettre une identifications rapides de ces deux criminels. Ces contraventions m'empêche d'obtenir mon permis de conduire et contribue a la détérioration de ma santé jour après jour. Existe t-il d'autres raisons pour ce harcèlement ? Brevets, actions gouvernementales ou autres ? La réponse devra se faire devant un tribunal.



PAR NUMERISATION

Pierre Michaud, PMI
Ce 21 novembre 2023 12:46h



ADPETR0121112023

FIN DE DOCUMENT